# **HONORAIRES DE L'AGENCE**

(T.V.A incluse)

## « VENTES »

Locaux à usage d'habitation ou professionnel, Locaux à usage commercial ou industriel,

Terrains à bâtir

Montant d'une transaction jusqu'à 34 000 €	Forfait de	
	3000 €	
Montant d'une transaction au-delà de 35 000 €	10 %	
Montant d'une transaction au-delà de 50 000 € et jusqu'à 70 000 €		
Montant d'une transaction au-delà de 71 000 € et jusqu'à 110 000 €	7 %	
Montant d'une transaction au-delà de 110 000 € et jusqu'à 300 000 €		
Montant d'une transaction au-delà de 300 000 €		

### **ESTIMATION D'UN BIEN**

• Pour une mise en vente : Offert

Pour la valeur du patrimoine : 60 € TTC

# « LOCATION»

# honoraires maximum

(Locaux d'habitation nus soumis à la Loi du 6 juillet 1989, art. 5)

	LOCATAIRE	BAILLEUR
VISITES	50 € TTC	50 € TTC
Constitution de dossier du locataire et rédaction du bail	3.50 €uros /m² TTC	3.50 €uros /m² TTC
Etat des lieux	3 €uros /m² TTC	3 €uros /m² TTC

Les honoraires sont payés le jour de la signature du bail ou au plus tard lors de la remise des clés au locataire – Taux de TVA en vigueur au 01/04/2022 : 20%

<u>Bail commercial</u>: 8 % de 3 ans de loyer, hors taxes, pour les locataires + 750 euros pour la rédaction du bail et de l'état des lieux. A la charge du locataire.